



Fédération
québécoise des
organismes
communautaires
Famille



Drame familial au Saguenay : l'État et son rôle en matière de prévention

Marie Leahey, Directrice générale - Fédération québécoise des organismes communautaires Famille
Le 7 janvier 2009

Un événement tel que celui s'étant déroulé au Saguenay pendant la période des Fêtes nous laisse tous sans voix ou avec de nombreux questionnements. Ce drame touche beaucoup les familles de la région et de l'ensemble du Québec, comme en font foi plusieurs discussions et rencontres dans les organismes communautaires Famille.

La question demeure toujours : comment peut-on éviter un tel drame?

En juillet dernier, le ministère de la Santé et des Services sociaux rendait public un rapport de recherche sur les homicides intrafamiliaux rédigé par les psychologues Suzanne Léveillé et Julie Lefebvre. Cette étude indiquait que, dans les cas de filicides (homicide d'un enfant par un parent), les personnes démontraient un haut niveau de détresse psychologique sans qu'elles n'aient consulté un intervenant. Elle faisait également état de l'importance du travail de sensibilisation à faire auprès des familles, associations et professionnels.

Or, les changements issus de la réorganisation actuelle des services sociaux commencent à avoir un impact de plus en plus important pour les organismes et les familles. Une majorité d'entre elles avaient auparavant accès aux services psychosociaux dans les CLSC. La nouvelle configuration de ces services, qui sont principalement destinés aux familles vulnérables et en grande difficulté, et le manque de médecins de famille notamment créent un vide important, tandis que l'appauvrissement de la population dans un contexte économique précaire et le rétrécissement du filet de sécurité sociale amènent un nombre accru de parents à solliciter l'aide des organismes communautaires. Ces derniers doivent également composer avec une demande de plus en plus diversifiée des familles (séparations, garde partagée, perte d'un emploi, prise en charge d'un parent âgé, départ ou retour des enfants, etc.). Les organismes ne disposent toutefois pas de ressources suffisantes pour constituer de réels milieux de vie d'écoute et d'entraide dans leur communauté et n'ont pas pour mission de pallier l'insuffisance de services publics.

Le premier ministre Jean Charest « reconnaît que l'on ne peut pas tout prévoir », mais les organismes communautaires, dont la mission en est une de prévention, estiment que l'État a une responsabilité à l'égard du soutien à apporter aux familles. Notamment en reconnaissant financièrement leur travail essentiel de prévention et de soutien auprès des familles québécoises et en s'assurant qu'ils soient de véritables partenaires actifs de tous les services qui s'offrent à celles-ci, quand le besoin se fait sentir.

Et c'est d'une telle société dont les familles ont besoin, où la prévention et l'accessibilité aux ressources de soutien leur permettent de développer leurs propres solutions face aux défis auxquels elles sont confrontées.

Le rapport de recherche sur les homicides intrafamiliaux peut être consulté à l'adresse suivante : <http://msssa4.msss.gouv.qc.ca/fr/document/publication.nsf/4b1768b3f849519c852568fd0061480d/f1cf5841f59caa3985257480006d9d6e?OpenDocument>.

La Fédération voudrait également offrir ses sympathies à la famille et aux amis des victimes qui vivent en cet instant des moments difficiles. Nos sincères condoléances à ceux et celles éprouvés par ce drame.